

IMMOBILIER

Propriétaires, la lettre à Macron

Les propriétaires du pays de Saint-Louis viennent d'envoyer une lettre au président Macron. Une manière de participer au grand débat et de réclamer des mesures en leur faveur.

Le cercle des propriétaires et copropriétaires du pays de Saint-Louis vient d'envoyer une lettre au président Macron par le biais de son président Gilbert Spéry. Une manière pour cette association de participer au grand débat national.

Gilbert Spéry, pourquoi cette lettre ?

Ce sont les gilets jaunes qui nous ont incités à faire ça. D'abord à cause du grand débat où chaque citoyen doit faire des propositions dont il est sûr et certain qu'elles seront lues et prises en considération. Et puis les gilets jaunes, ce sont nos locataires. Si un locataire est heureux, qu'il se porte bien, le propriétaire est heureux. Mais s'il n'a pas de pouvoir d'achat, s'il n'est pas aidé, cela veut dire pour nous des impayés de loyers.

Dans votre courrier, vous commencez par vous plaindre de la dégradation de la situation des propriétaires...

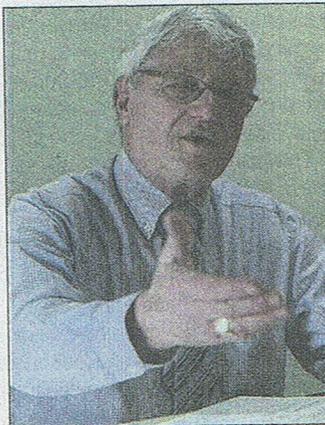
Les propriétaires sont de plus en plus pris à la gorge. Il y a vingt ans, c'était beaucoup plus agréable pour nous. Aujourd'hui, on a que des impayés ; dans les années 1980, ça n'existait pas. Les locataires payaient rubis sur l'ongle, pour se garantir un toit. Aujourd'hui c'est carrément une autre mentalité, les gens trouvent sur internet comment ne pas payer le loyer. Notamment par le surendettement.

Le surendettement est le thème principal de votre courrier...

Oui, c'est notre thème pour 2019, car l'an dernier, en deux mois, j'ai eu quatre dossiers à traiter. Pour une association de 350 adhérents, c'est trop.

Quel est le problème ?

Quand le dossier de surendettement est accepté par le juge, la dette est rayée d'un coup de crayon, avec dans la dette locative. Et on n'a plus aucun droit de poursuite, sauf en arrivant à prouver que le surendettement a été provoqué, qu'il y a une mauvaise foi du locataire, mais c'est très rare d'y arriver. Le dernier dossier que j'ai eu, c'était 37 000 € d'impayés en tout, dont 16 000 € de loyers. Je trouve ça écoeurant. En



Gilbert Spéry, président du cercle des propriétaires et copropriétaires du pays de Saint-Louis. Photo L'Alsace/Hervé Kielwasser

plus le propriétaire a dû payer les charges locatives. Je m'excuse de le dire, mais la Justice n'est pas favorable aux propriétaires bailleurs.

Que demandez-vous ?

Qu'on interdise à la commission et au tribunal de rayer la dette. Qu'on impose un remboursement mensuel, même minime de 50 €, pour éviter la récurrence, l'intérêt à créer un surendettement. Comme ce qui se fait en Suisse et en Allemagne, où les gens paient en priorité leur loyer, parce que l'esprit est différent et parce que, derrière, c'est très, très sévère. On voudrait aussi que soit créée une aide sociale gouvernementale pour les locataires en difficulté, comme pour les catastrophes naturelles.

Dans votre lettre, figurent d'autres propositions sous la forme de dix questions.

C'est notre participation au débat national. On demande encore notamment une baisse des taxes. Il y a la taxe à 17,2 % sur les revenus fonciers à laquelle s'ajoutent les diagnostics, le syndic, les travaux de rénovation, d'isolation... À la fin, il ne me reste plus rien.

Mais alors, pourquoi garder vos appartements ?

Un appartement a un rapport entre 2 et 3 %. C'est un peu plus qu'un dépôt en banque. Si la monnaie s'effondre, la pierre reste. Ça reste un placement sûr.

Propos recueillis par Annick WOHL

REGION